COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE
JEUDI 13 JANVIER 2022 A 18 H 00
AU CENTRE SOCIO-CULTUREL

****

PRÉSENTS : DUCROS Bernard, ASSENAT Bernard, BALLATORE Virginie, BONNEMAINS Hervé, CHAROUSSET Cécilia, CHIRON Dolorès, OBINO Laurent, PONSERO Régis, ROUMEAS Bertrand, SERMET Sandrine, TEISSIER Vincent.

ABSENTE REPRESENTEE : Mme FABREGOULE Laurence donne procuration à M. DUCROS Bernard
ABSENTS EXCUSES : Mme AUVRIGNON Claudine, Mme BREYSSE Josiane, M. BOUZIGE Didier.

Monsieur BONNEMAINS Hervé a été nommé Secrétaire.
.

****

- Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour supprimer un point de l'ordre du jour. Il s'agit de reporter la délibération à prendre pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de gestion entre la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et la commune relative aux compétences eau et assainissement . Le Conseil Municipal, à l'unanimité est favorable à la modification apportée à l'ordre du jour.

- Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2021.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il y a lieu de reprendre la délibération concernant le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire pour les agents CNRACL et IRCANTEC. En effet, il n'y pas lieu de garantir les charges patronales à hauteur de 48 % du TIB (Traitement Indiciaire Brut) + NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend la délibération correspondante.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il y a lieu de prendre une délibération pour l'attribution des 7 lots du marché public « Création de locaux pour Commerces ».
  Monsieur le Maire remet et présente la liste des attributaires pour chaque lot, validée par la Commission d'Appel d'Offres et Marchés Publics, conformément à la proposition de classement du maître d'œuvre :

  - **LOT 1 ➔** Fondations, Gros Œuvre, Charpente, Couverture, Façade, Serrurerie, Etanchéité, Isolation des combles :
    SARL SALVADOR pour un montant H.T. de 306 996.30 €

  - **LOT 2 ➔** Cloisons, faux-plafond, menuiseries intérieures, peinture, doublage :
    SARL CPI pour un montant H.T. de 56 053.91 €

  - **LOT 3 ➔** Carrelage, faïence :
    AE BTP pour un montant H.T. de 25 744 €

  - **LOT 4 ➔** Menuiseries extérieures :
    SAS CONCEPT HABITAT pour un montant H.T. de 51 815 €

  - **LOT 5 ➔** Plomberie, Sanitaire, Chauffage, VMC

Entreprise BONNEFOI pour un montant H.T. de 39 125 €

- **LOT 6 ➔** Electricité
  Entreprise PONTAUD Claude pour un montant H.T. de 25 436 €

- **LOT 7 ➔** Terrassement, Réseaux humides, Génie-civil, Voirie, Plantation, réseaux secs : Eclairage public, réseau téléphone/vidéo
  EIFFAGE pour un montant H.T. de 53 413.40 €

Pour ce lot, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'option béton désactivé n'a pas été retenue, il a été préféré un revêtement en clapicette plus absorbant.
Monsieur le Maire indique que le montant total H.T. des travaux est de 558 583,61 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend la délibération correspondante.

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° D054-2021 en date du 15 décembre 2021, portant désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée C n°340 sis Rue de la Pise. Monsieur le Maire informe qu'on peut maintenant procéder à l'échange de régularisation des parcelles cadastrées C n°339 et C n°340 appartenant à Mme CHARLET et la Commune d'Orsan. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend la délibération correspondante.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération pour mettre en place le Régime Indemnitaire des fonctionnaires titulaires et stagiaires, tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Monsieur le Maire informe qu'il s'agit d'un régime indemnitaire qui remplace le 13ème mois et qui est composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions, versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA), lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir, exclusifs de toutes autres primes et indemnités de même nature. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend la délibération correspondante.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe que les plans topographiques des écoles et du Centre Socio Culturel ont été réalisés et transmis à Mme DI MASCIO Laetitia, afin de pouvoir préparer la consultation pour les travaux de rénovation énergétique de ces bâtiments. Ces derniers devraient commencer en avril ou mai 2022, durant cette période la salle ne pourra être louée.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un service minimum a été mis en place à la suite de la grève des enseignants du jeudi 13 janvier. 15 enfants ont été accueillis durant le temps scolaire et 12 à la cantine.

- Monsieur le Maire informe que 8 familles se sont inscrites pour les jardins partagés. Il indique qu'il faudra statuer rapidement sur ce projet.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de prorogation du permis d'aménager initial (10/01/2019) au nom de la Société PROMECIA de 17 lots, a été refusée par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien à la suite de la publication du « Porter à connaissance sur le risque feu de forêts ». Il en a été de même pour le permis d'aménager modificatif (19 lots) dont la date d'instruction expirait en fin d'année. Ce document (P.A.C.) impacte le projet notamment par la proximité avec les bois. Le lotisseur nous informe qu'il va lancer une étude pour en évaluer les risques. Le projet est donc en standby.

- Monsieur Bertrand ROUMEAS informe que les cartons du marché hebdomadaire sont mal entreposés. Il faudrait qu'une solution soit trouvée.

- Monsieur Bernard ASSENAT indique que le Marché de Noël a été une grosse surprise et une belle réussite. Il informe que les courriers, pour le week-end historique, ont été envoyés et déjà des réponses positives ont été reçues. Des Allemands, des Espagnols seront présents. La manifestation aura lieu sur le parking des écoles, voire peut-être sur le stade.
  Monsieur ASSENAT Bernard indique que le fête de la St Vincent (fête des vignerons) est annulée. Elle aura lieu en 2022 à Montfaucon, et en 2023 ou 2024 sur Orsan.
  Monsieur le Maire informe qu'avec Monsieur Bernard ASSENAT, ils ont reçu Mme WALKOWIAK Antoinette pour le problème de vitesse excessive devant le bar. Deux solutions sont possibles, instauration d'un « STOP » devant le bar ou mettre un « Cédez-le-passage ». Une étude doit être réalisée.

- Monsieur le Maire informe Madame Dolorès CHIRON qu'à la suite de la distribution des paniers garnis aux personnes âgées, environ 50 cartes de remerciements ont été reçues.
  Monsieur PONSERO Régis demande si le repas est plus apprécié que le panier. Mme Virginie BALLATORE aimerait organiser un goûter animé en mai juin.

- Madame Virginie BALLATORE informe qu'un mail a été adressé à l'Agence technique, afin de nous donner leur avis sur notre règlement de consultation pour les travaux de désimperméabilisation de certains bâtiments.
  Cette dernière indique que le pépiniériste doit remplacer l'arbre devant le kinésithérapeute et qu'elle a pu négocier avec Eiffage pour des plantes gratuites.
  Madame Virginie BALLATORE signale que la venue des classes scolaires à la bibliothèque a été suspendue en raison du Covid et ce jusqu'à nouvel ordre.
  En ce qui concerne le cimetière, elle informe qu'une consultation doit être lancée. Il faut refaire un plan avec les emplacements (69 tombes vont être reprises). Madame Dolorès CHIRON demande le délai pour vendre les concessions. Madame Virginie BALLATORE informe qu'un nouveau règlement doit être établi.

- Monsieur Laurent OBINO informe que le concept du spectacle du Marché de Noël a eu un super impact positif, et a beaucoup plu aux parents, enseignants, parents d'élèves. Messieurs OBINO et ASSENAT remercient le comité des fêtes. Monsieur Laurent OBINO informe qu'il y a eu 5 désistements pour les stands.
  L'élu informe qu'un courrier pour les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) a été fait. Il indique également qu'il va procéder avec d'autres élus à des visites le 3 février. Monsieur Laurent OBINO informe que le contrevenant s'expose à une amende de 135 €, et, en cas de refus après mise en demeure à une amende pouvant aller jusqu'à 30 € par m² non débroussaillé.

- Monsieur Régis PONSERO informe que les travaux pour le pump-track avancent. L'arrachage des souches a été effectué ainsi que la remise en état et d'entretien.

- Monsieur Hervé BONNEMAINS informe que les travaux de réalisation du pump-track vont commencer le 31 janvier pour 2 semaines. Ils devraient être finis pour février. En ce qui concerne, l'aire de jeux, la Société KOMPAN attend le retour de la commande des jeux

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 30